

Soutien à vos candidats : *circonstances défavorables, ou accès et inclusion ?*

Circonstances défavorables

- Circonstances imprévues échappant au contrôle du candidat et susceptibles d'être préjudiciables à ses résultats.
- Elles peuvent inclure des troubles médicaux ou maladies qui commencent ou se manifestent jusqu'à trois mois avant les examens de l'IB de mai/novembre. Il peut s'agir d'une blessure, d'un état de stress ou d'anxiété aigu, de circonstances familiales particulièrement éprouvantes, ou d'un deuil.
- Elles peuvent également inclure des événements qui affectent la communauté scolaire dans son ensemble, comme une catastrophe naturelle.

Accès et inclusion

- Difficultés chroniques qui affectent un candidat.
- Aménagements à des fins d'accès mis en place pour supprimer les obstacles et aider un élève à s'intégrer dans l'enseignement et l'apprentissage.
- Les demandes d'aménagements doivent être effectuées sur la base du principe de soutien optimal – ni plus ni moins que nécessaire pour le candidat.
- Les aménagements demandés doivent constituer la manière normale de travailler dans le cadre de l'enseignement et de l'apprentissage.

Voici quelques exemples illustrant les différences majeures entre les circonstances défavorables d'une part, et l'accès et l'inclusion d'autre part.

Difficulté imprévue

Deux mois avant l'examen, une élève se blesse en faisant du ski et doit subir une intervention chirurgicale aux jambes et à la main droite, sa main dominante. Lors des examens de l'IB, elle a la main dans le plâtre, ses jambes lui font mal et elle ne peut marcher qu'avec une assistance. Le coordonnateur doit demander l'assistance d'un copiste lors des examens. L'élève aurait également besoin de pauses régulières. Il s'agit là d'une blessure temporaire ou d'une difficulté passagère, donc cette assistance doit faire l'objet d'une demande dans le cadre de circonstances défavorables (à l'aide du formulaire *Candidat(s) affecté(s) par des circonstances imprévues ou défavorables*).

Difficulté chronique

Une candidate est affectée par un problème de santé chronique qui lui provoque des douleurs dans les poignets quand elle écrit. En classe, elle utilise un outil de traitement de texte pour prendre des notes et rédiger ses travaux écrits. Elle aura besoin de cet aménagement à des fins d'accès et d'inclusion pour ses examens. Son coordonnateur devra en effectuer la demande sur IBIS avant le 15 novembre pour la session d'examens de mai et avant le 15 mai pour la session d'examens de novembre.

Difficulté imprévue

Un candidat souffre d'anxiété depuis qu'il a commencé le Programme du diplôme mais il subit un traitement qui a permis d'améliorer son état. Toutefois, trois semaines avant les examens, son état s'est considérablement aggravé au point qu'il a du mal à dormir et que sa concentration en a été affectée. Le coordonnateur doit prévenir l'équipe chargée des circonstances défavorables (à l'aide du formulaire *Candidat(s) affecté(s) par des circonstances imprévues ou défavorables*) et effectuer une demande de temps supplémentaire et de pauses qui pourraient aider le candidat.

Difficulté chronique

Une candidate souffre de problèmes de dépression chronique qui affectent sa capacité à se concentrer sur son travail. Son école l'aide grâce à des aménagements à des fins d'accès et d'inclusion, tels que des pauses et du temps supplémentaire en classe. Le coordonnateur doit effectuer une demande pour qu'elle puisse également bénéficier de ces aménagements dans le cadre de ses examens. Cette demande doit être effectuée sur IBIS avant le 15 novembre pour la session d'examens de mai et avant le 15 mai pour la session d'examens de novembre.